



Bayer CropScience

GROUPE 5 HERBICIDE

Betamix® β EC Herbicide

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LA BETTERAVE À SUCRE,
DANS LA BETTERAVE POTAGÈRE ET LES VARIÉTÉS DE FRAISIERS QUI FRUCTIFIENT
EN JUIN NOUVELLEMENT REPEQUÉ

CONTENU NET: 5 – 110 LITRES

USAGE AGRICOLE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GARANTIE :

Phenmédipham..... 153 g/L

Desmédipham153 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28650 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

BETAMIX β EC HERBICIDE

Table des matières

Numéro de section

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le produit 1

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Précautions, vêtements et équipement protecteurs,
recommandations de sécurité à l'attention
de l'utilisateur 2

Premiers soins et
renseignements toxicologiques 3

Risques environnementaux 4

Entreposage 5

Élimination 6

Avis à l'utilisateur 7

MODE D'EMPLOI

Cultures, mauvaises herbes,
doses et périodes d'application 8

Mauvaises herbes supprimées 8.1

Betterave à sucre 8.2

Mélange en cuve dans la betterave à sucre 8.2.1

Usages limités 8.3

Betterave potagère 8.3.1

Fraisiers nouvellement repiqués 8.3.2

Directives d'application et mises en garde 9

Zones tampons 10

Directives de mélange 11

Alimentation du bétail, délai d'attente avant
la récolte et délai de sécurité après traitement 12

Recommandations sur la gestion
de la résistance 13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1: LE PRODUIT

BETAMIX β EC HERBICIDE est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de betteraves à sucre, de betteraves potagère et dans les fraisiers nouvellement repiqués.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 2:

PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause une irritation aux yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Peut causer une irritation à la peau. Éviter le contact avec la peau. Porter des lunettes et des vêtements protecteurs.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. En plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange et de chargement.

Éliminer les vêtements ou autres matériaux absorbants qui sont imbibés ou grandement contaminés avec le produit concentré. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés.

Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'EPI. En l'absence de telles instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'EPI séparément des autres articles à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant la nouvelle utilisation. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Sans tarder, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

SECTION 3:

PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

- Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Général : Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Amener la victime dans un lieu sûr et non contaminé. Obtenir une aide médicale immédiatement si le symptôme persiste ou est sévère.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

SECTION 4: RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. NE PAS appliquer ce produit directement à aucun habitat d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), estuarien ou marin. NE PAS contaminer les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer ce produit directement à aucun habitat terrestre vulnérable (tels que prairies, régions boisées, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres et zones arbustives).

Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Pulvérisation sur de grandes cultures : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

SECTION 5: ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer le produit dans son contenant original seulement et garder le contenant bien fermé. Garder dans un endroit frais et sec loin des autres pesticides, des semences, des engrais et des aliments pour humains ou animaux. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou des flammes nues.

SECTION 6: ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SECTION 7: AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8: CULTURES, MAUVAISES HERBES, DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION

8.1 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

BETAMIX β EC HERBICIDE est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression des mauvaises herbes suivantes:

GROUPE I : Mauvaises herbes sensibles à BETAMIX β EC HERBICIDE si le produit est pulvérisé avant le stade de 4 feuilles.

Nom Commun	Nom Scientifique
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Sétaire verte (millet sauvage)	<i>Setaria viridis</i>
Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>
Moutarde	<i>Brassica</i> spp. <i>Sisymbrium</i> spp.
Amarante	<i>Amaranthus</i> spp.

GROUPE II : Mauvaises herbes pouvant être supprimées si le produit est pulvérisé avant le stade de 2 feuilles, lorsque l'application de BETAMIX β EC HERBICIDE est précédée d'un traitement herbicide en présemis ou en prélevée. Pour obtenir des recommandations quant à l'herbicide de présemis ou de prélevée approprié, consulter le service-conseil local du ministère provincial de l'Agriculture ou l'agronome de la compagnie de betteraves à sucre.

Nom Commun	Nom Scientifique
Morelle	<i>Solanum</i> spp.
Kochia à balais*	<i>Kochia scoparia</i>
Chénopode	<i>Chenopodium</i> spp.
Herbe à poux	<i>Ambrosia</i> spp.
Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i>

*Pulvériser sur le kochia à balais au stade de la rosette (moins de 2,5 cm de diamètre).

8.2 BETTERAVES À SUCRE

IMPORTANT

BETAMIX β EC HERBICIDE peut retarder temporairement la croissance ou provoquer la chlorose ou la brûlure de la pointe des betteraves à sucre. Les betteraves reprennent habituellement leur croissance normale en deçà de 10 jours.

DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION :

APPLICATION UNIQUE (DOSE MAXIMALE): Appliquer BETAMIX β EC HERBICIDE à raison de 2.75 - 4.75 L dans 100-200 L d'eau/ha, en traitement généralisé, lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade de 4 feuilles complètes. N'appliquer que sur les betteraves à sucre qui ont dépassé le stade de 2 feuilles complètes.

APPLICATION RÉPÉTÉE DE BETAMIX β EC HERBICIDE: Pour supprimer les mauvaises herbes à germination tardive, faire une seconde application de BETAMIX β EC HERBICIDE. Utiliser 2.75 -3.5 L/ha de BETAMIX β EC HERBICIDE. Prévoir au moins 7 jours entre la première et la seconde application.

APPLICATIONS FRACTIONNÉES (DOSE RÉDUITE): Des applications fractionnées (dose réduite) de BETAMIX β EC HERBICIDE peuvent être effectuées sur les betteraves à sucre à n'importe quel stade de croissance (dès le stade cotylédon), lorsqu'il faut supprimer les mauvaises herbes à germination hâtive, difficiles à supprimer. Appliquer BETAMIX β EC HERBICIDE à raison de 1,15 – 1,75 L/ha, en traitement généralisé, dans 100-200 L d'eau. Le premier traitement doit se faire lorsque les toutes premières mauvaises herbes ont atteint le stade cotylédon.

Le second traitement doit être fait 5-7 jours après le premier, ou lorsque d'autres mauvaises herbes germent, afin de supprimer toutes les mauvaises herbes qui n'ont pas été entièrement supprimées par le premier traitement. Si le second traitement est retardé (c.-à-d. de plus de 7 jours), une application à la pleine dose est alors nécessaire.

NOTE : N'appliquer la dose de 2,75 - 4,75 L/ha que sur les betteraves à sucre qui ont dépassé le stade de 2 feuilles complètes.

Consulter la grille des doses pour connaître les quantités à utiliser pour l'épandage en bandes.

GRILLE DES DOSES

Dose traitement généralisé équivalent	Largeur de la bande	Dose d'application en bande		
		Écartement des rangs		
		55 cm	70 cm	75 cm
1,15 L/ha	15 cm	0,30 L/ha	0,25 L/ha	0,23 L/ha
	20 cm	0,40 L/ha	0,33 L/ha	0,30 L/ha
1,75 L/ha	15 cm	0,48 L/ha	0,38 L/ha	0,35 L/ha
	20 cm	0,63 L/ha	0,50 L/ha	0,45 L/ha
2,75 L/ha	15 cm	0,75 L/ha	0,60 L/ha	0,55 L/ha
	20 cm	1,00 L/ha	0,78 L/ha	0,73 L/ha
3,5 L/ha	15 cm	0,95 L/ha	0,75 L/ha	0,70 L/ha
	20 cm	1,28 L/ha	1,00 L/ha	0,93 L/ha
4,75 L/ha	15 cm	1,25 L/ha	1,00 L/ha	0,93 L/ha
	20 cm	1,68 L/ha	1,33 L/ha	1,23 L/ha

8.2.1 MÉLANGES EN CUVE DANS LES BETTERAVES À SUCRE

NOTE:

- Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres directives sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions. Certains produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions relativement aux stades foliaires.
- Ne pas mélanger BETAMIX β EC HERBICIDE avec des pesticides, des engrais ou tout autre adjuvant agrochimique à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette.

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX EN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ	DIRECTIVES
BETAMIX β EC HERBICIDE + Upbeet	0,88 – 1,75 L/ha + 35 – 70 g/ha*	Utiliser ce mélange pour supprimer les mauvaises herbes du groupe I et l'abutilon. Une seconde application doit être faite de 5 à 10 jours plus tard ou à la germination des mauvaises herbes. Si l'abutilon domine, l'utilisation d'Upbeet seul avec l'adjuvant est préférable. (Voir l'étiquette d'Upbeet pour les applications recommandées.) NE PAS utiliser d'adjuvant lorsque BETAMIX β EC HERBICIDE est mélangé en réservoir avec Upbeet.

* La dose totale d'Upbeet appliquée ne doit pas dépasser 100 g/ha par saison de croissance.

8.3 USAGES LIMITÉS:

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-après, a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-après. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-après.

8.3.1 BETTERAVE POTAGÈRE

BETAMIX β EC HERBICIDE est un herbicide de postlevée sélectif pour usage dans les betteraves potagères. Ce produit supprimera les mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette, si le produit est pulvérisé avant le stade de 4 feuilles.

IMPORTANT: BETAMIX β EC HERBICIDE peut retarder temporairement la croissance ou provoquer la chlorose ou la brûlure de la pointe des betteraves potagères. Les betteraves reprennent habituellement leur croissance normale en deçà de 10 jours. Ne pas excéder les doses recommandées sur l'étiquette. Un traitement inégal (chevauchement des largeurs d'application, variation de la vitesse d'avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de champ, etc.) peut endommager les cultures.

DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION :

Des applications de BETAMIX β EC HERBICIDE peuvent être effectuées sur les betteraves potagères à n'importe quel stade de croissance (dès le stade cotylédon), lorsqu'il faut supprimer les mauvaises herbes à germination hâtive, difficiles à supprimer. Appliquer BETAMIX β EC HERBICIDE à raison de 1,15 – 1,75 L/ha, en traitement généralisé, dans 100-200 L d'eau. Le premier traitement doit se faire lorsque les toutes premières mauvaises herbes ont atteint le stade du cotylédon. Répéter les traitements à intervalles de 5-7 jours après le premier traitement, ou lorsque d'autres mauvaises herbes germent. Appliquer un maximum de 3 traitements par saison. Consulter la grille des doses dans la section 8 pour connaître les quantités à utiliser pour l'épandage en bandes.

Délai d'attente avant récolte :

NE PAS récolter les betteraves traitées dans les 30 jours suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

8.3.2 FRAISIERS NOUVELLEMENT REPIQUÉS

DOSES ET PÉRIODE D'APPLICATION :

BETAMIX β EC HERBICIDE utilisé seul : application après le repiquage

Mauvaises herbes supprimées	Dose de BETAMIX β EC	Observations
Mauvaises herbes indiquées à la Section 8.1	1,15 à 1,75 L/ha	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer la dose indiquée pour un traitement en pleine surface dans 100 à 200 L d'eau.• Le premier traitement doit être fait lorsque les mauvaises herbes les plus hâtives ont atteint le stade cotylédon.• Après le premier traitement, répéter les applications à intervalles de 5 à 7 jours, ou lors de la germination d'une autre vague de mauvaises herbes.• Faire un maximum de 3 applications par saison.• Consulter la grille des doses à la section 8.2 pour connaître les quantités à utiliser pour l'épandage en bandes.• Utiliser sur les variétés de fraisiers qui produisent des fruits au mois de juin dans l'année d'ensemencement seulement.• NE PAS utiliser sur les variétés qui pourraient produire des fruits dans l'année d'ensemencement. NE PAS cueillir aucun baies qui pourraient émerger dans l'année d'ensemencement.

NOTE : La tolérance aux herbicides, y compris à BETAMIX β EC, des diverses espèces de fraisiers peut varier. Comme la tolérance à BETAMIX β EC n'a pas été testée pour toutes les variétés de fraisiers, la première utilisation de BETAMIX β EC devrait se limiter à une petite surface de chaque variété afin de confirmer la tolérance avant de faire un traitement généralisé des champs. D'autre part, consulter votre fournisseur de plants pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés de fraisiers à BETAMIX β EC.

BETAMIX β EC HERBICIDE peut causer temporairement une chlorose ou une brûlure de la pointe sur les plants de fraisiers. Les plants devraient reprendre une croissance normale dans un délai de 7 à 21 jours.

SECTION 9: DIRECTIVES D'APPLICATION ET MISES EN GARDE

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

Lorsqu'utilisé selon le mode d'emploi, BETAMIX β EC HERBICIDE est un herbicide sélectif dans la betterave à sucre à partir du stade cotylédon. Le stade de croissance des mauvaises herbes est très important pour assurer une suppression satisfaisante. Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade de 2 feuilles complètes. On obtiendra de meilleurs résultats lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance et ne subissent pas de stress attribuable à l'eau ou à la chaleur.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'APPLICATION:

BETAMIX β EC HERBICIDE peut abîmer les cultures de betteraves si elles subissent un stress attribuable à au moins une des conditions suivantes:

- Changements climatiques rapides (de journées fraîches et nuageuses à des journées chaudes et ensoleillées, soit 30°C ou plus).
- Le gel au cours des 3 jours avant l'application ou des 7 jours après le traitement peut abîmer les betteraves.
- Vent ou sécheresse.
- Utilisation d'un herbicide de présemis ou de prélevée ou d'autres pesticides.
- Lésions causées par les insectes ou la maladie.
- Labour rapproché.

Si des conditions de stress prévalent, reporter l'application afin de permettre à la culture de récupérer.

Si les conditions climatiques extrêmes sont de courte durée, reporter la pulvérisation à la fin de cette période.

Si BETAMIX β EC HERBICIDE doit être appliqué par une journée très chaude et ensoleillée, reporter l'application en soirée.

NE PAS FAIRE DE TRAITEMENT EXCESSIF: L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées peut abîmer les betteraves.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT.

Ne pas pulvériser en présence de rosée.

Toute averse ou irrigation avec un arroseur rotatif dans les 6 heures suivant l'application risque de réduire la suppression des mauvaises herbes.

Éviter que la dérive de pulvérisation atteigne les cultures adjacentes car elles peuvent être abîmées.

Pour les betteraves à sucre, ne pas appliquer plus de 8,25 L/ha de BETAMIX β EC HERBICIDE par saison.

Pour les betteraves potagères, et les fraisiers nouvellement repiqués, ne pas appliquer plus de 5,25 L/ha de BETAMIX β EC HERBICIDE par saison.

SECTION 10: ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou du matériel de pulvérisation suivants NE requiert PAS le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur :		habitats terrestres
		de moins de 1 m	de plus de 1 m	de moins de 1 m	de plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Betterave à sucre, betterave potagère, Fraisiers nouvellement repiqués (dose d'application réduite)	1	1	1	0	1
	Betterave à sucre (dose d'application complète)	1	1	1	0	1

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans la composition du mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (la plus restrictive).

SECTION 11: DIRECTIVES DE MÉLANGE

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION: S'ASSURER QUE LE PULVÉRISATEUR EST PROPRE.

BETAMIX β EC HERBICIDE est un concentré émulsifiable qui contient 306 grammes de matières actives par litre.

La formule contient suffisamment d'agents mouillants pour assurer un épandage optimal. **NE PAS** ajouter d'autres agents mouillants ni d'adjuvants pour bouillie de pulvérisation.

Verser suffisamment d'eau dans le réservoir pour remplir les conduits.

Verser ensuite la quantité requise de BETAMIX β EC HERBICIDE puis rajouter la quantité d'eau manquante en faisant fonctionner l'agitateur par dérivation.

L'agitation par dérivation suffit. L'agitation mécanique n'est pas recommandée. Utiliser seulement des bouillies de pulvérisation fraîchement préparées.

Toujours pulvériser immédiatement la bouillie de pulvérisation dès qu'elle est prête. Ne préparer qu'une quantité de bouillie de pulvérisation suffisante pour moins de 4 heures.

SECTION 12:

ALIMENTATION DU BÉTAIL, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE ET DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT

ATTENTION: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles pour appuyer un tel usage.

Ne pas appliquer BETAMIX β EC HERBICIDE sur les betteraves à sucre dans les 60 jours précédant la récolte.

NE PAS appliquer l'herbicide BETAMIX β EC aux betterave potagère rouge dans les 30 jours précédant la récolte.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT :

Ne pas retourner ou permettre l'entrée d'ouvriers dans les aires traitées pendant le délai de sécurité de 24 heures.

SECTION 13:

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide BETAMIX β EC, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide BETAMIX β EC et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par

prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide BETAMIX β EC ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. par Internet à www.bayercropscience.ca ou par téléphone au numéro 1-888-283-6847.

120612

®BETAMIX β est une marque déposée de Bayer.
UpBeet est une marque déposée de E.I. DuPont de Nemours.